

Tennis Club Dour Le Belvédère – Tournoi de printemps

Du 28 mars au 7 avril 2024

Règlement du tournoi

1. Le TC DOUR LE BELVEDERE organise un tournoi officiel sous le patronage de l'A.F.T. selon les règles de la F.R.B.T. et classements 2024.
2. Les rencontres se disputent en deux sets gagnants avec tie-break à 6/6. Si troisième set il y a, le super tie-break sera appliqué.
3. Tout joueur doit se munir de 4 balles en bon état. Un tube de balles neuves de type TECNIFIBRE CLUB sera fourni pour chacune des finales. Celui-ci reviendra à l'équipe perdante.
4. Tout joueur non présent en tenue de tennis, à l'appel de son match, sera immédiatement scratché.
5. Les inscriptions doivent parvenir pour le **mardi 26 mars** à 20h sur www.aftnet.be
6. Tirage au sort le mercredi 27 mars.
7. Les joueurs sont priés de prendre connaissance de leur horaire sur www.aftnet.be et de le confirmer au plus vite. Une permanence téléphonique est organisée le mercredi 27 mars de 18h30 à 19h30.
8. Toute inscription est définitive et devra être acquittée même si le joueur ne participe pas au tournoi (W-O excusé ou pas).
9. Le droit d'inscription, y compris les redevances AFT, est fixé à **15 € par équipe**.
10. Pour le confort de tous, les inscriptions sont limitées au nombre de 100 (www.aftnet.be).
11. Un maximum de disponibilités des joueurs est exigé en semaine ainsi que le weekend. Pour la bonne organisation du tournoi, les joueurs doivent être disponibles au minimum un jour lors du premier weekend du tournoi et totalement les deux jours du deuxième weekend (des matchs sont susceptibles d'être programmés dès 9h et à 22h30, y compris la semaine) au risque de voir leur inscription refusée. Des matchs pourraient être disputés dès les jeudi 28 et vendredi 29/03.
L'horaire d'un match ne sera pas modifié si celui-ci correspond bien aux disponibilités des joueurs sauf cas de force majeure. Les joueurs doivent donc veiller à fournir des disponibilités certaines dès leur inscription au tournoi.
12. Le JA se réserve le droit de refuser une inscription ne présentant pas de disponibilités suffisantes.
13. Les rencontres se disputent sur les deux courts extérieurs éclairés en RED-court du club ou, en cas d'intempéries et si le juge-arbitre le trouve nécessaire, sur les terrains (couverts ou non) de clubs voisins.
14. L'inscription au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. Le juge-arbitre tranchera sans appel tous les cas non prévus par ce règlement et prendra toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Juge-arbitre : Jonathan henry